

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 8 juillet 2024 se tient à 15 h 11, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet, Julie Morin et messieurs Guy Brousseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

**C.A. 2024-67**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 10 JUIN 2024
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU FQIS POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2024
6.	DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOISIRS ET CULTURE
7.	OPPORTUNITÉS
8.	RESSOURCES HUMAINES
8.1.	OUVERTURE DE POSTE – CONSEILLER.ÈRE EN ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT
8.2.	OUVERTURE DE POSTE – AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – LOISIRS
9.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
10.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
11.	VARIA

12.	PÉRIODE DE QUESTIONS
13.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

---

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 10 JUIN 2024
**C.A. 2024-68****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

---

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

---

 RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU FQIS POUR LA  
 PROLONGATION DE L'ENTENTE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2024
**C.A. 2024-69****PROLONGATION DE L'ENTENTE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2024 -  
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

ATTENDU QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont annoncé la prolongation jusqu'au 31 octobre 2024, de la mesure 11 de l'entente du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) soit celle de poursuivre les Alliances pour la solidarité (FQIS);

ATTENDU QUE les montants annoncés pour la poursuite de l'entente jusqu'au 31 octobre 2024 sont des avances de fonds sur la prochaine entente 2024-2029;

ATTENDU QUE le comité local du FQIS est d'avis que :

- Les délais sont serrés ;
- Les sommes disponibles ne sont pas suffisantes pour soutenir de façon structurante les projets actuels ;
- Les projets soutenus dans le cadre de cette entente ont tous remis leur reddition de compte au 31 mars 2024 ;
- Une nouvelle entente plus structurante devrait être annoncée sous peu ;
- Les promoteurs des projets ayant remis leur reddition finale au 31 mars poursuivent pour la plupart leurs recherches de financement via d'autres sources, mais qu'ils pourraient ultérieurement refaire une demande au FQIS dans le nouveau plan pour obtenir un financement structurant.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit est du même avis que le comité local du FQIS et retienne les fonds jusqu'à l'annonce de la prochaine entente, et ce, de manière à ce qu'une stratégie d'investissement puisse être élaborée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

#### DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOISIRS ET CULTURE

Un document rappelant les principaux éléments constituant le développement des communautés et présentant un état de situation au 1er juillet 2024 des actions effectuées par le département du développement local, a été remis aux maires, pour information et discussion. Après avoir reçu certaines suggestions de la part des élus pour le bonifier, il est convenu que ce document sera remis à l'ensemble des maires avant la tournée des secteurs dans l'optique de mieux cerner les besoins et attentes des municipalités à l'égard de ce département de la MRC et d'ainsi en compléter l'analyse. L'objectif de la MRC est de pouvoir faire une proposition au conseil des maires à l'automne prochain quant aux ressources et mandats dédiés à ce département.

7.0

---

#### OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

8.0

---

#### RESSOURCES HUMAINES

Des discussions se sont tenues concernant du mouvement de ressources.

8.1

---

#### OUVERTURE DE POSTE – CONSEILLER.ÈRE EN ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT

#### **C.A. 2024-70**

#### **RECOMMANDATION POUR L'APPROBATION DE LA DESCRIPTION DE FONCTIONS, LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF, LA CLASSE SALARIALE ET LE PROFIL DES COMPÉTENCES RECHERCHÉES – CONSEILLER.ÈRE EN ENVIRONNEMENT, PLAN CLIMAT**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une convention d'aide financière qui prévoit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi d'une aide financière en contrepartie de laquelle la MRC doit s'engager à réaliser un plan climat découlant du PMO du PEV 2030 pour son territoire et à planifier et à réaliser des projets issus de ce plan;

ATTENDU QUE le projet nécessite l'embauche d'une ressource qui permettra d'assurer la réalisation du plan climat et la coordination entre les parties prenantes;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de dotation de la MRC, le comité administratif doit recommander au conseil des maires la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'approuver la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées présentés quant à la création du poste de conseiller.ère en environnement – Plan climat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

---

OUVERTURE DE POSTE – AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – LOISIRS

Je mentionne qu'à la suite du départ de l'agente loisir, le poste ne sera pas affiché pour le moment puisqu'une analyse des besoins sera faite, comme discuté précédemment au point 6.0. Les maires confirment qu'il est judicieux de ne pas se précipiter.

9.0

---

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

**C.A. 2024-71**

**FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET — JUIN 2024**

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de juin 2024 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

---

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance se tiendra conformément au calendrier adopté pour l'année 2024, soit le lundi 9 septembre 2024. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

11.0

---

VARIA

Aucun sujet à traiter.

12.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

13.0

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.A. 2024-72**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 8 juillet 2024 soit levée, il est 15 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 8 juillet 2024 et ce, pour les résolutions C.A. 2024-70 et C.A. 2024-71.

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale